

Conditions générales de vente des formations

Les présentes conditions sont applicables à compter du 1er décembre 2021. Logilab se réserve la possibilité de mettre à jour ses conditions générales de vente à tout moment. Les conditions générales applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <https://logilab.fr/>.

Conditions applicables à toute prestation

► Présentation

Logilab est une Société Anonyme dont le siège social est sis au 104 boulevard Louis-Auguste Blanqui — 75013 PARIS (France).

Logilab propose des services de développement logiciel, des prestations de conseil ou d'expertise, ainsi que des formations professionnelles en inter-entreprise et en intra-entreprise, soit en présentiel soit en distanciel soit dans un format mêlant ces deux modalités.

► Objet et champ d'application

Les conditions générales de vente décrites ci-après s'appliquent à toutes les offres de services de Logilab relatives à des commandes passées auprès de Logilab par tout client professionnel (ci-après dénommé le *Client*).

Toute acceptation d'un devis ou bon de commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente.

Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Logilab, prévaloir sur les présentes conditions générales de vente et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que Logilab ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client reconnaît que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de Logilab, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

► Prix

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en Euros et calculés Hors Taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA applicable au jour de la facturation. Les éventuels frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

La société Logilab s'accorde le droit de modifier ses tarifs généraux à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Toute prestation de Logilab fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par Logilab. Les tarifs unitaires, le mode de calcul du prix, ainsi que le prix de la prestation sont détaillés dans cette proposition commerciale. Sauf mention contraire, les tarifs et prix proposés sont valables 3 mois à compter de la date de publication de la proposition commerciale.

► Rabais, Ristournes et Escompte

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société Logilab serait amenée à octroyer. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

► Modalités de paiement

Le paiement des prestations commandées s'effectue après facturation par Logilab. Sauf accord contraire, le règlement des factures s'effectue par virement bancaire.

Les règlements seront effectués selon les mentions définies et l'échéancier prévu dans le devis ou le bon de commande.

► Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations livrées à l'échéance et facturées, le Client doit verser à la société Logilab une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de l'émission de la facture.

Il est rappelé qu'à compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal est révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité de retard est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris un éventuel acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros due au titre des frais de recouvrement.

► Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause *Retard de paiement* (page 2), le Client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société Logilab.

► Clause de réserve de propriété

La société Logilab conserve la propriété des biens et services vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si le Client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, Logilab se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les prestations vendues et restées impayées.

► Obligations diverses

Le Client garantit à Logilab la conformité de toutes les autorisations et déclarations administratives nécessaires à l'exploitation des services de Logilab. En particulier concernant les droits de propriété intellectuelle et les autorisations requises de tiers, notamment au titre de l'exploitation de leur image, biens, etc... Le Client garantit qu'il n'utilisera les services qu'à des fins strictement licites. Il garantit en tout temps que leur utilisation ne portera pas atteinte aux droits des tiers, notamment par des propos diffamants, faisant l'apologie de crimes ou de délits, etc.

Le Client s'engage à collaborer activement avec Logilab, en particulier pour transmettre, dans les délais requis, tous les documents et renseignements nécessaires à la réalisation des prestations commandées, selon les modalités décrites dans la proposition commerciale.

Logilab met en œuvre les moyens compatibles avec les contraintes dont elle a connaissance, et exécute ses prestations dans les règles de l'art, conformément aux normes et usages en vigueur dans sa profession.

Logilab pourra remettre au Client tous les documents jugés pertinents ou nécessaires pour la réalisation des prestations commandées.

► **Livraison des prestations réalisées**

La livraison des prestations réalisées s'effectue selon les modalités décrites dans la proposition commerciale. Cette livraison peut, par exemple, prendre la forme de mise à disposition de code source ou de documents, de déploiement de solutions logicielles sur des serveurs informatiques.

Logilab met en œuvre les moyens nécessaires au respect des délais convenus dans la proposition commerciale. Cependant, dans le cas où Logilab est dépendante de documents ou informations devant être mises à disposition par le Client, elle ne pourra être tenue responsable d'aucun retard en cas de manquement par le Client à ses obligations.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des prestations commandées ne pourra pas donner lieu au profit du Client à l'allocation de dommages et intérêts ou l'annulation de la commande.

► **Force majeure**

La responsabilité de la société Logilab ne pourra pas être mise en cause si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. La force majeure s'entend ici comme découlant de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

► **Responsabilité**

Logilab est responsable des dommages résultant de sa responsabilité contractuelle. Elle est assurée pour les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile mise à la charge en raison des dommages causés aux tiers, dans le cadre de l'exercice de ses activités. Si en raison de la spécificité des prestations commandées, Logilab devait étendre ses garanties d'assurance habituelles, ce surcoût pourrait être répercuté intégralement à la charge du Client.

Conditions spécifiques applicables à l'animation de formations professionnelles

► **Documents contractuels**

Chaque action de formation donne lieu à l'établissement d'une convention selon les conditions décrites par les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail. Elle comporte notamment le prix de la prestation de formation. La convention est adressée au Client en deux exemplaires dont un est à retourner à Logilab revêtu du cachet du Client et signé par une personne en capacité d'engager le Client.

Cette convention vaut proposition commerciale et sa signature vaut acceptation de cette proposition et bon de commande.

À l'issue de la formation, une attestation de présence signée et un certificat de réalisation signé par Logilab sont adressés au Client.

► **Livraison**

La formation est considérée comme réalisée et livrée à la fin de la session de formation. Elle donnera donc lieu à l'émission d'une facture d'un montant correspondant au prix décrit dans la convention de formation.

► **Prise en charge par un opérateur de compétences (OPCO)**

Si le Client demande la prise en charge de la formation par un opérateur de compétences (OPCO), cette demande doit être faite au moins 15 jours avant le début de la formation dispensée. Une copie de cette demande doit obligatoirement être retournée à Logilab avant le début de la formation. Si ce document n'est pas fourni, Logilab s'autorise à refuser l'accès des stagiaires concernés à la formation.

Dans le cas où l'opérateur de compétences refuserait de financer la formation, le Client devra directement prendre en charge l'intégralité du coût de cette formation. Logilab établira alors une facture au nom du Client à l'issue de la formation. Dans le cas où l'opérateur de compétences agréé ne financerait qu'en partie la formation, Logilab établira une facture au nom du client d'un montant correspondant au reliquat restant à payer.

► **Annulation d'une formation à l'initiative du Client**

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre Logilab et le Client et sont bloquées de façon ferme.

En cas d'annulation tardive par le Client de l'inscription d'une ou plusieurs personnes à une sessions de formation, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- report ou annulation communiquée au moins 8 jours ouvrés avant le début de la session : aucune indemnité ;
- report ou annulation communiqué moins de 8 jours ouvrés avant le début de la session : 70 % des honoraires correspondant aux inscriptions concernées seront facturés au Client.

► **Insuffisance du nombre de stagiaires à une session**

Dans le cas où le nombre de participants et participantes serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une session de formation, Logilab se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

► **Absence d'une personne stagiaire le jour de la formation**

Dans l'hypothèse où une personne stagiaire ne se présente pas le jour de la formation, le coût de sa formation sera facturé à 100 % au Client.

► Remplacement d'une personne stagiaire

Logilab offre la possibilité de remplacer une personne devant participer à une session de formation et empêchée, par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Ce remplacement n'est toutefois possible que si la nouvelle personne devant participer à la formation dispose bien des pré-requis qui seront vérifiés selon les mêmes modalités que pour la personne initialement prévue.

Un tel remplacement peut avoir lieu sans indemnité jusqu'à 1 jour ouvré avant le début de la session de la formation. Au delà, il ouvre droit à une indemnité forfaitaire de 50 Euros au profit de Logilab.

Une personne participant à une session de formation ne peut pas être remplacée en cours de session.

► Vérification des pré-requis

La participation à certaines formations nécessite de disposer de compétences et de connaissances préalables. Ces pré-requis sont exposés dans la description des formations et seront vérifiés selon les modalités qui y sont détaillées. Les personnes ne disposant pas des pré-requis nécessaires ne pourront pas participer à la formation.

► Plateforme d'exercices en ligne

Pour certaines formations, Logilab met à disposition des stagiaires une plateforme en ligne, nommée JupyterApps, sur laquelle ils peuvent réaliser des exercices. Un compte d'accès à cette plateforme est donné à chaque stagiaire par la formatrice ou le formateur au cours de la session de formation ou juste avant cette session. La personne stagiaire conserve ce compte d'accès pendant 1 mois après la fin de la session de formation.

Logilab s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre l'accès à sa plateforme JupyterApps, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, pendant la durée des droits d'utilisation de la personne stagiaire. Toutefois des pannes éventuelles ou des contraintes techniques liées aux spécificités du réseau Internet pourraient empêcher l'accès à la plateforme.

Logilab fera ses meilleurs efforts pour que la plateforme JupyterApps fonctionne de manière fiable et continue. Dans l'hypothèse d'une interruption de service par Logilab liée à une intervention de maintenance corrective, Logilab mettra tout en œuvre pour remédier au dysfonctionnement dans un délai de 24 heures ouvrées. Passé ce délai, Logilab prolongera l'accès au profit des personnes stagiaires pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité.

En cas de maintenance évolutive de sa plateforme JupyterApps, Logilab pourra également interrompre temporairement l'accès. Logilab s'efforcera alors de limiter le temps d'interruption du service et s'efforcera d'en avertir préalablement le Client. Ce dernier s'engage à ne pas réclamer d'indemnités ni de dommages et intérêts à Logilab. Logilab prolongera l'accès au profit des personnes stagiaires pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité.

► Protection des données à caractère personnel des stagiaires

Les données personnelles des stagiaires sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de leur formation par Logilab. Les données sont nécessaires à l'exécution de la formation en application de l'article L 6353-9 du Code du travail. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation. En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, chaque personne stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à Logilab — 104 boulevard

Auguste Blanqui — 75013 PARIS. La personne stagiaire bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire.

Pour l'accès à la plateforme JupyterApps, seul est nécessaire et conservé l'identifiant de l'utilisateur.

Logilab agit en qualité de sous-traitant du Client. En tant que responsable de traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque personne stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par Logilab aux fins de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci-avant.

Gestion des différends

► Litige - Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

Toute contestation qui surviendrait à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent document sera soumise à la juridiction compétente du siège social de LOGILAB (Paris XIIIe) à défaut de résolution amiable.